

Département de Loire Atlantique	République Française
COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON	CONSEIL DU 25 SEPTEMBRE 2025 Délibération n° 04_25-09-2025
2, Bd de la Loire – 44260 SAVENAY	Date de convocation : 19/09/2025 Lieu de la séance : LA CHAPELLE-LAUNAY Date de la séance : 25/09/2025
Présents : Messieurs : A. LE BORGNE, J.L THAUVIN, D. GUILLE, T. GADAIS, M. GUILLARD, P. MARTIN, P. BRIAND, J.P BLANC, R. NICOLEAU, Y. TAILLANDIER, F. ROULEAU, F. MOREAU, P. CORBEL, J. TATARD Mesdames : V. BARILLAU, N. FLAURAUD, C. TRAMIER, M. LEJEUNE, D. HARIOT, H. COUTELLER, V. GAUTIER, C. SACHOT, E. LE QUENVEN, M. VANDEN BRUGGE, J. LERAY, I. LE BELLEGO, P. CHABAUD, C. PETER, S. HALLIEN-LANIO	Nombre de membres en exercice : 36 Quorum = 19 Nombre de conseillers présents : 29 Procurations : 5 Absents : 2 Nombre de votants : 34
Absents excusés ayant donné procuration à : R. GUYON pouvoir à V. BARILLAU M. GALLERAND pouvoir à J.L THAUVIN P. CORMERAIS pouvoir à T. GADAIS S. PASCO pouvoir à P. MARTIN M. MEZARD pouvoir à R. NICOLEAU	Présidence : R. NICOLEAU Secrétaire de séance : J. TATARD Rapporteur : J.L THAUVIN
Absents excusés : S. MAURE A. JOGUET	

DECISIONS MODIFICATIVES 2025 : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Vu le vote des budgets primitifs en date du 13 février 2025 et des budgets supplémentaires en date du 05 juin 2025,

Vue la Commission des Finances du 09 septembre 2025,

Aussi, est-il proposé d'adopter les décisions modificatrices ci-après précisées.

Budget Principal

Cette décision modificative vise à prendre en compte les éléments suivants :

- En dépenses de fonctionnement, un complément de 34 000 € doit être inscrit au compte 7392221 (Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes) Le montant 2025 figurant sur la notification reçue début juillet est supérieur aux prévisions. Par ailleurs, une majoration de 30 000 € des dotations aux amortissements est nécessaire pour amortir les acquisitions de l'année 2025.

Pour équilibrer cette section de fonctionnement, en recettes, il est proposé d'abonder le c/ 7352, (Fraction de TVA en compensation de la CVAE) à hauteur de 64 000 € (notification reçue en mars supérieure aux prévisions).

- En dépenses d'investissement, 60 000 € doivent être inscrits sur le compte 2031 pour :
 - Réaliser l'étude sur le volet Tourisme-Culture de Terre d'Estuaire (20 000 €),
 - Réaliser une étude sur la fonctionnalité bâimentaire (27 000 €),
 - Effectuer un diagnostic thermique sur l'équipement (13 000 €),

Par ailleurs, il convient de budgéter 11 000 € en opération d'ordre pour annuler les avances versées lors des travaux du complexe sportif Alice Milliat et la Maison de l'Intercommunalité.

La section s'équilibre à l'aide de la contrepartie des opérations d'ordre (41 000 €) et par l'inscription de crédits supplémentaires (30 000 €) sur le compte 1641 (emprunts) en recettes.

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Fonction - Chapitre - Article	Libellé article	Montant	Fonction - Chapitre - Article	Libellé article	Montant
020-014-7392221	FPIC	34 000,00	020-73-7352	Fraction de TVA sur CVAE	64 000,00
020-042-6811	Dotations aux amortissements	30 000,00			
TOTAL		64 000,00	TOTAL		64 000,00

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Fonction - Chapitre - Article	Libellé article	Montant	Fonction - Chapitre - Article	Libellé article	Montant
633-20-2031	Etudes	60 000,00	020-16-1641	Emprunts	30 000,00
020-041-2315	Installation, matériel (opération d'ordre)	11 000,00	020-040-2805	Amortissements	30 000,00
			020-041-238	Avances (opération d'ordre)	11 000,00
TOTAL		71 000,00	TOTAL		71 000,00

Budget Assainissement

Cette décision modificative vise à prendre en compte les éléments suivants :

- En section d'exploitation, il convient d'abonder l'article 673 (annulation de créances sur exercices antérieurs) d'une somme de 2 000 €

- La section d'exploitation est équilibrée en ajustant les crédits du c/611 (sous-traitance) diminués de 2 000 €.

SECTION D'EXPLOITATION		
DEPENSES		
Chapitre - Article	Libellé article	Montant
011-611	Sous-traitance	-2 000,00
67-673	Annulation sur exercices antérieurs	2 000,00
TOTAL		0,00

Budget Déchets

Cette décision modificative vise à prendre en compte le remboursement des avances consenties (7 000 €) dans le cadre du marché du garage sur le site des Acacias (opération d'ordre).

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre - Article	Libellé article	Montant	Chapitre - Article	Libellé article	Montant
041-2313	Installation, matériel (opération d'ordre)	7 000,00	041-238	Avances (opération d'ordre)	7 000,00
TOTAL		7 000,00	TOTAL		7 000,00

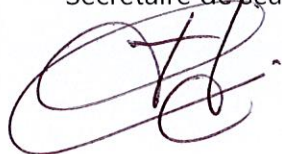
CONCLUSION

Le Conseil Communautaire décide par 31 voix pour et 3 abstentions (J. LERAY, J. TATARD, S. HALLIEN-LANIO) :

- ☛ D'APPROUVER les modifications budgétaires telles que présentées dans les tableaux ci-avant,
- ☛ D'AUTORISER le Président à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait le 25 septembre 2025

Janick TATARD
Secrétaire de séance



Rémy NICOLEAU
Président



ACTE RENDU EXECUTOIRE

APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE LE :

ET MISE EN LIGNE SUR LE SITE INTERNET DE LA CCES LE : **30 septembre 2025**

Le Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON

Rémy NICOLEAU

30 SEPT 2025